

12 juil 2013 -12:37

10 % d'animaux d'expérience en moins dans les laboratoires belges en 2012

En 2012, 600.986 animaux ont été utilisés dans les 364 laboratoires belges. Cela représente une diminution de 9,64 % par rapport à 2011 et c'est le niveau le plus bas atteint depuis l'année 2000, déclare le service Bien-être animal du S P F Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement qui collecte les statistiques chaque année. 30 % des laboratoires agréés n'ont effectué aucune expérience sur animaux en 2012. Excepté certains rongeurs et certains animaux agricoles ou oiseaux, toutes les espèces sont concernées par cette diminution.

53 % des animaux d'expérience sont utilisés pour le développement et pour le contrôle des produits de la santé comme les médicaments par exemple, près de 40 % pour la recherche fondamentale dans les universités. Même s'il y a une diminution, les souris et les rats restent les espèces animales les plus utilisées (77,8 %). Ils sont suivis des poissons (9,43 %) et des lapins (7,91 %).

Les singes ne représentent plus que 0,00066 % des animaux d'expérience en 2012. Ils n'ont été utilisés en 2012 que pour la recherche fondamentale dans le cadre du fonctionnement du cerveau et dans les essais de traitement du diabète.

La Belgique a une réglementation très stricte en matière d'expériences sur les animaux. Tous les laboratoires qui pratiquent des expériences sur animaux et tous les établissements qui élèvent des animaux d'expérience doivent être agréés. Chaque demande pour réaliser une expérience sur animaux doit être soumise au préalable à une commission éthique. De plus les laboratoires sont obligés d'utiliser des méthodes de recherches alternatives quand elles existent.

Avant-hier mercredi 10 juillet, a été publié un nouvel arrêté royal qui reprend dans la législation belge les règles européennes pour pouvoir mener des expériences sur les animaux.

Ainsi chaque demande d'autorisation d'expériences devra comprendre un résumé du projet que le Service du Bien-être animal rendra public.

De plus au niveau de chaque utilisateur, éleveur et fournisseur une « cellule locale pour le bien-être des animaux » devra être mise en place pour encore mieux veiller au bien-être des animaux.

Jean Belot, 02/524.74.23 ou 02/524.74.14 et Sabine Colle, 0475/894.989
Service Bien-être animal

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be